



Compte rendu de réunion N°2 du Comité « Voirie, Mobilité, Réseaux »				Présence	Diffusion
Du lundi 5 décembre 2020 à 19 h 00 en Visioconférence					
	Prénom Nom	Tél	E-mail		
Élus	Christophe EXPOSITO		christophe.exposito@mairie-lherm.fr	x	x
	Sébastien MORO		sebastien.moro@mairie-lherm.fr	x	x
	Joël BRUSTON		joel.bruston@mairie-lherm.fr		x
	Gilbert GIL		gilbert.gil@mairie-lherm.fr	x	x
	Nadège LEFEBVRE		nadega.lefebvre@mairie-lherm.fr		x
	Sophie MOREAU		sophie.moreau@mairie-lherm.fr	x	x
	Ludivine RABARIJAONA		ludivine.rabarijaona@mairie-lherm.fr		x
	Albéry TURPIN		albery.turpin@mairie-lherm.fr		x
Citoyens	Émilie BONILLO-BASTIANINI			x	x
	Sébastien CALVO				x
	Jean-Patrick CHATILLON				x
	Luc COFFINET			x	x
	Gérard DALET				x
	Amélie DASSONVILLE			x	x
	Solange LANGER				x
	Martine MASSON				x
	Laure PRETE				x
Autres intervenants					

Excusés : Mmes PRETE, HEMART, RABARIJAONA et M. TURPIN

I. Présentation du projet Minibus

Présentation du projet «Minibus» ; il concerne essentiellement la mobilité interne au village (avec possibilité d'une mobilité tournée vers l'extérieur). Le diaporama servant de support à la réunion est disponible sur Google Drive : <https://urlz.fr/efgG>.

Questions, remarques et points évoqués nécessitant une réflexion ou une prise de décision :

- Transport régulier et transport à la demande (TAD), définition et réglementation, champ de compétence de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG) et de la commune.
- Pourrait-on améliorer l'existant ? Lherm est concerné par 3 lignes de bus gérées par le CD31, en direction de Muret. Des discussions sont en cours afin de modifier et/ou compléter les arrêts, de modifier les horaires afin de les faire coïncider avec les horaires de train...
- Piste d'amélioration : mieux informer les Lhermois sur les solutions de transport existantes, synthétiser cette information sur une brochure, site internet... Il serait judicieux de mettre en place le TAD au préalable.
- Proposition d'un participant de définir des points d'arrêt sur la commune, réaliser une cartographie ; difficile pour le TAD de faire du porte à porte ; la prise des réservations doit être bien réfléchi pour être efficace. Il paraît pourtant difficile de demander à des personnes âgées de rejoindre à pied un point de ramassage ou de rejoindre leur domicile après avoir fait des achats. Il faut permettre un service porte à porte pour le public le moins mobile.
- Le transport des jeunes peut être problématique : notion de responsabilité (pour les mineurs), possible manque de rigueur pour certains ; importance de mettre en place un règlement.
- Le TAD se fera sur réservation (la veille?) pour une meilleure organisation du ramassage ; pas d'horaire prédéfini. Le retour doit être réfléchi pour rentabiliser les temps d'attente.
- Le TAD ne doit pas se substituer aux parents ou au transport scolaire.
- Possibilité de mettre en place un système de prêt du véhicule, à étudier faisabilité ; le prêt ne devra pas empêcher ou être une contrainte pour le TAD.
- Autorité et champ de compétence du conducteur (surtout vis à vis des mineurs).
- Prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ? Étudier la faisabilité et l'intérêt ; faire une « pré-étude » pour déterminer le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par ce service. Les points d'arrêts doivent-ils être accessibles au PMR ? Les véhicules ne sont pas tous adaptés pour les PMR et l'équipement réduira le nombre de places pour les « valides ».
- Si nous souhaitons mettre en place nous même cette navette, sans passer par une société extérieure, la publicité sera gérée par une régie (pas par la municipalité), comme actuellement pour le véhicule utilisé par les employés communaux. Il existe deux sociétés majeures, Infocom et Visiocom, qui gèrent l'achat, la location et la publicité sur les véhicules. L'actualisation des publicités se fait tous les 4 ans.
- Est ce que le kilométrage est limité dans le contrat de location ? Non, pas de limite kilométrique.
- L'option d'un véhicule électrique est elle envisageable ? À ce jour, peu de véhicules électriques pour le TAD sur le marché ; autonomie assez faible. Peu d'offres avec moteur essence.
- Le service sera payant ou gratuit ? Possibilité de mettre en place un abonnement, une tarification au voyage. Le TAD est un service offert aux citoyens (personnes âgées, en difficulté,...). Proposition de ne pas faire payer les utilisateurs.
- Les recettes éventuelles : publicité, CCAS, 3CG, Région. La 3CG et le Pays Sud-Toulousain peuvent nous aider dans notre projet.

- Combien de chauffeurs ? Avoir 2 chauffeurs permettrait de pallier les absences en cas d'arrêt maladie, la continuité du service en période de congé, ...
- A-t-on une idée du public visé ? Les personnes âgées qui ont du mal ou craignent d'utiliser leur véhicule ou qui n'en ont plus. Les personnes sans moyen de transport et enfin les jeunes.
- Le TAD permet de renouer des liens sociaux : les personnes qui ont perdu l'habitude de sortir, retrouvent des connaissances ou créent des liens avec les autres usagers.
- Il est primordial de bien anticiper tous les difficultés, bien maîtriser l'organisation, le choix du véhicule, des coûts... Le service est attendu (nombreuses demandes lors des portes à portes, ...).
- Est ce que Tisséo fait du TAD ? Oui, mais dans l'Agglomération du muretain uniquement. Il faut travailler pour améliorer la connexion avec Muret et/ou Labastidette. Des rencontres avec le CD 31 sont en cours.
- Est il envisageable de faire du transport vers le marché de Rieumes ? Le service existe déjà avec la 3CG.
- Est-il possible d'associer d'autres communes ? À ce stade, il est difficile de mutualiser le service. Cela induirait un grand nombre de problématiques. Le transport sur plusieurs communes peut ressembler à du transport régulier (qui n'est pas de notre compétence). Le plus prudent serait de monter le projet sur notre commune et éventuellement faire évoluer l'offre de service en fonction de la demande.

II. Questions diverses

Où en sont les différents projets de mobilité douce ? Des travaux de création de chemin piétonnier sont prévus dans le quartier du Pré Cahuzac. Un dernier tronçon (entre les rues des Pyrénées et de l'Archiprêtre) doit être créé.

Un comptage routier est prévu afin de quantifier le flux des véhicules traversant le village. Cela permettra d'adapter les équipements à installer, de permettre une réflexion sur l'aménagement du centre-bourg. La situation sanitaire retarde la mise en place de ce comptage.

La réfection d'une partie du chemin de La Pielie est en cours et quasiment terminée. L'épaulement de la chaussée doit être renforcé

La prochaine réunion devra permettre la composition des différents groupes de travail suivant les thèmes sélectionnés. Une présentation sera faite également sur le thème des réseaux. Si vous avez des questions ou des remarques n'hésitez pas nous les communiquer.

Fin de la réunion à 21 H 00

Toutes les annexes sont stockées dans un dossier propre à ce Comité sur Google Drive, à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/efgG>